

M. *Oliver*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense prévue par l'emploi de surnuméraires au ministère de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense à faire pour la Cour Maritime d'*Ontario*, y compris les frais de route des juges, la confection de sceaux, l'achat de livres, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour augmenter le traitement du chirurgien du pénitencier de *Manitoba*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour subvenir à la dépense occasionnée par la publication du compte-rendu des débats du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face à la somme additionnelle exigée pour des salles d'exercice et champs de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux et édifices publics imputables sur le capital et être distribuée comme suit: chemin de fer du *Pacifique*, embranchement de la *Baie Georgienne*, \$100,000; chemin de fer du *Pacifique*, entre le lac *Supérieur* et *Kéwatin*, \$300,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

7. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des travaux et édifices publics imputables sur le revenu et être distribuée comme suit: bureaux publics, *Windsor*, \$30,000; bureaux publics, *Brantford*, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des bureaux publics, *Frédéricton*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de l'hôpital de quarantaine, *Sydney, C. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

10. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du havre de *Pickering*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cent cinquante et un dollars et soixante-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et être distribuée comme suit: havre de *Matane* \$10,000; havre de *Chicoutimi*, (remboursement d'une dépense faite par la compagnie des remorqueurs du *St. Laurent*) \$4,151.65; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

12. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des brise-lames et jetées, et être distribuée comme suit: *Anse Woodward, Grand Manan*, \$2,500; jetée de la baie *Roche, Anderson's Hollow*, \$3,000; brise-lame de *Clifton*, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

13. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, et être distribuée comme suit: *Margaree, C. B.*, \$3,000; brise-lame de *Langan*, \$2,000; brise-lame de *Port Hood*, \$10,000; havre *Three Fathom*, \$3,000; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

14. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames et être distribuée comme suit: *Grand Miminegash, I.P.E.*, \$1,000; brise-lame de l'île *Wood*, \$4,000; pour l'année finissant le 30 juin 1879.

15. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'achat d'un dragueur, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

16. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'enlèvement d'un rocher, havre de *Victoria C. B.*, pour l'année finissant le 30 juin 1879.